

Votre interlocuteur

M. Maxime GOUMAS

SASU LOGIQUE PATRIMOINE

+33756866400

contact@logiquepatrimoine.fr



logique
patrimoine.fr

DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. GOUMAS Maxime

12 RUE DU CARLIN
38500 VOIRON

Téléphone : **07 56 86 64 00**

Email : **contact@logiquepatrimoine.fr**

INVESTISSEUR(S)

M.

INFORMATIONS

Logique Patrimoine est une société **S.A.S.U.** au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé au **12 rue du carlin, 38500 VOIRON**, immatriculée au **RCS de GRENOBLE** sous le numéro **815 217 013** et représentée par **Maxime GOUMAS**.

Ses activités sont : CJA, Démarcheur financier, Agent immobilier, Conseiller en Investissements Financiers, Courtier en Assurance

Tél. : **07 56 86 64 00**

Site web : **www.logiquepatrimoine.fr** – E-mail : **contact@logiquepatrimoine.fr**

Logique Patrimoine est un cabinet indépendant de Conseil en Gestion de Patrimoine et en investissement immobilier, fondé et dirigé par Maxime GOUMAS.

Experts en stratégie patrimoniale, nous avons développé notre savoir-faire pour apporter une solution globale ou réponses spécifiques aux demandes des particuliers et des entreprises.

Aujourd'hui, Logique Patrimoine s'appuie sur ses compétences dans les domaines juridique, immobilier, notarial, fiscal, en matière d'assurances et de financements pour proposer les meilleures solutions et répondre aux questions que vous vous posez :

- les pressions fiscale et sociale sont de plus en plus élevées : comment les minorer ?
- le niveau des retraites est incertain : comment se créer un complément de revenus ? - le pouvoir d'achat est en stagnation : comment développer son patrimoine malgré cette contrainte ?
- les marchés sont volatiles : comment optimiser mon épargne ?

Notre entreprise justifie de garanties civiles professionnelles pour l'ensemble de ses activités.

Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier, du Code des assurances et de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Le présent document résume toutes les informations légales que Logique Patrimoine doit vous avoir communiquées, dès

le début de la relation. Logique Patrimoine est seul destinataire des informations recueillies. Nous nous engageons à respecter intégralement les dispositions statutaires, le règlement intérieur et le code de déontologie de notre(nos) association(s) professionnelle(s) dont les coordonnées apparaissent dans le présent document.

Nature du conseil : NON INDEPENDANT.

Conseiller en investissements financiers

Logique Patrimoine est adhérent sous le numéro E008314 à l'ANACOFI-CIF (<https://www.anacofi-cif.fr/>), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org/>).

Logique Patrimoine est assuré au titre de cette activité, conformément à l'article L.541-3 du Code monétaire et financier.

RCP CGPA d'un montant de 2 500 000 € par année d'assurance sous le numéro de police RCPIP0496. L'activité CIF est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°16001307

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPA
Numéros de polices : RCPIP0496

RCP CGPA d'un montant de 2 500 000 € par année d'assurance sous le numéro de police RCPIP0496. L'activité CIF est contrôlable par l'AMF.

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ACG MANAGEMENT	FIA	Convention de distribution	Commissions
ALDERAN	SCPI	Convention de distribution	Commissions
ARKEA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT	SCPI	Convention de commercialisation	Commissions
ARKEA REIM	SCPI	Convention de commercialisation	Commissions
CORUM	SCPI	Convention de distribution	Commissions
FRANCE VALLEY	GFI ET GFF	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions
IROKO	SCPI	Convention de distribution	Commissions
LA FRANCAISE AM	SCPI	Convention de distribution	Commissions
NOVAXIA INVESTISSEMENT	SCPI	Convention de distribution	Commissions
PERIAL ASSET MANAGEMENT	SCPI	Convention de distribution	Commissions
REMAKE ASSET MANAGEMENT	SCPI	Convention de distribution	Commissions
SIGMA GESTION	FIA	Convention de distribution	Commissions
SOGENIAL IMMOBILIER	SCPI	Convention de distribution	Commissions
URBAN INVESTISSEMENT	SCPI	Convention de distribution	Commissions
VATEL CAPITAL	FIA	Convention de distribution	Commissions

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **16001307**.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie B - courtier :
COURTIER D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE (COA)

Nature du conseil : NON INDEPENDANT

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°16001307

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPANuméros de polices : RCPIP0496.

RCP CGPA d'un montant de 8 000 000 € par année d'assurance sous le numéro de police RCPIP0496

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CORUM	ASSURANCE VIE	Convention de commercialisation	Commissions
ENTORIA	ASSURANCE PREVOYANCE	Convention de commercialisation	Commissions
GENERALI PATRIMOINE	ASSURANCE VIE	Convention de commercialisation	Commissions
INTENTIAL	ASSURANCE VIE	Convention de commercialisation	Commissions
MMA	ASSURANCE VIE	Convention de distribution	Commissions
SELENCIA PATRIMOINE	ASSURANCE VIE	Convention de distribution	Commissions

Agent immobilier

Conformément à la Loi n°70-9 portant sur les activités de transaction sur immeubles et fonds de commerce, Logique Patrimoine est titulaire de la carte professionnelle numéro **CPI380120160000** délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de **GRENOBLE**.

L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF.

Carte portant la mention « non détention de fonds » et « absence de garantie financière ».

RCP CGPA d'un montant de **2 000 000 €** par sinistre et par année d'assurance sous le numéro de police **RCPIP0496**.

Logique Patrimoine est adhérent à l'ANACOFI-IMMO

(<https://www.anacofi-immo.fr>).

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **CGPA**

Numéros de polices : **RCPIP0496**

RCP CGPA d'un montant de **1 693 000 €** par année d'assurance sous le numéro de police **RCPIP0496**.

Logique Patrimoine **est adhérent à l'ANACOFI-IMMO**

(<https://www.anacofi-immo.fr>).

MÉDIATEURS

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des différents correspondants pouvant vous accompagner lors du traitement de votre réclamation.

Adresse du Médiateur de l'AMF :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/le-mediateur-mode-demploi/dans-quels-cas-saisir-le-mediateur>

Adresse du Médiateur de l'ANACOFI-CIF :

92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS

www.anacofi.asso.fr

Adresse du Médiateur de l'Assurance :

TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

<https://www.mediation-assurance.org/constituer-mon-dossier/>

Pour les réclamations ne relevant pas de l'AMF et/ou de l'ACPR :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Service Médiation de la consommation
39, avenue Franklin D.Roosevelt
75008 PARIS

<https://www.cmap.fr/contact/>

Adresse du Médiateur de l'IMMOBILIER :

Médiation de la consommation – ANM CONSO
2 Rue de Colmar – 94 300 Vincennes

<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

La rémunération de chaque Mission correspond à un service rendu qui sert au mieux vos intérêts.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Dans le cadre d'une prestation de conseil en Courtage d'Assurance, d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous serons rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le Producteur du Produit et/ou les intermédiaires intercalés. En outre, afin d'améliorer la qualité de notre Mission et dans votre intérêt, nous vous indiquons que nous sommes susceptibles de bénéficier de certains avantages non monétaires mis à notre disposition par des tiers, sous réserve de la réglementation applicable à chaque Mission convenue entre nous.

FRAIS D'ENTRÉE

Notre rémunération se compose des frais d'entrée représentant un pourcentage du montant de l'investissement, déduction faite de la part acquise à l'assureur et/ou à la société de gestion.

Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA...) : 10,00 % max. du montant

Placements financiers défiscalisants (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PER, PERP...) : 10,00 % max. du montant

Solutions de santé/prévoyance (Accident de la vie, Hospitalisation, Décès invalidité, Obsèques...) : 50,00 % max. du montant.

FRAIS SUR VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute vente de produits d'assurance ou de placements financiers, Logique Patrimoine percevra des frais sur les versements complémentaires et/ou les arbitrages.

- Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA...) : 10,00 % max. du montant
- Placements financiers défiscalisants (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PER, PERP...) : 10,00 % max. du montant
- Solutions de santé/prévoyance (GAV, Hospitalisation, Décès invalidité, Obsèques...) : 50,00 % max. du montant

COMMISSIONS DE GESTION SUR LES OPCVM

- Des commissions de gestion sur les OPCVM seront perçues par Logique Patrimoine :
- Monétaires : 0,00% min – 50,00% max
- Obligataires : 0,00% min – 50,00% max
- Actions : 0,00% min – 50,00% max
- Divers (Fonds structurés, fonds de gestion alternative...) : 0,00% min – 50,00% max

La rémunération versée est justifiée par l'offre de services et produits diversifiée qui peut vous être présentée par Logique Patrimoine et par l'amélioration du service fourni au moyen de la vérification périodique faite par Logique Patrimoine que les services ou les produits initialement proposés sont toujours adaptés à vos objectifs, à votre situation financière et à votre expérience.

HONORAIRES DE CONSEIL ET INGÉNIERIE PATRIMONIALE

Les prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité et de l'urgence du dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, cette Mission vous sera facturée : 120 € H.T soit 144 € T.T.C de l'heure pour une mission simple et 250 € H.T soit 300 € T.T.C de l'heure pour une mission d'urgence.

Dans le cadre d'une prestation de conseil CIF (Conseil en Investissements Financiers) fournie d'une manière non

indépendante, nous ne vous facturons pas d'honoraires de conseil.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Les différents modes de communication à utiliser que nous vous proposons sont : réunions physiques, téléphone, courriels, courriers, fax, autres supports durables.

Lorsqu'une information doit vous être fournie sur un support durable, cette information sera donnée qu'à la condition que :

- la fourniture de cette information par ce moyen soit adaptée au contexte dans lequel sont ou seront conduites les affaires, d'une part ;
- et si, après vous avoir proposé le choix entre la fourniture des informations sur papier ou cet autre support durable, vous optez formellement pour la fourniture de l'information sur cet autre support ce que vous reconnaissez expressément et acceptez.

En outre, nos coordonnées (adresse, courriels, numéro de téléphone) sont affichées sur tous nos documents réglementaires.

DÉMARCHEURS

Logique Patrimoine est adhérent à l'ANACOFI-CIF (<https://www.anacofi-cif.fr/>), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org/>).

RCP CGPA d'un montant de 2 000 000 € par année d'assurance sous le numéro de police RCPIP0496.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

RÉCLAMATIONS

Le client souhaitant faire une réclamation concernant le traitement de ses demandes le fera dans un premier temps en sollicitant son conseiller par mail ou par écrit à l'adresse du cabinet, il devra en outre préciser l'objet de la mission ainsi que les causes de sa réclamation.

Le conseiller s'engage à :

- En accuser réception sous 10 jours ;
- A traiter cette demande dans les 2 mois sauf circonstance exceptionnelle ;
- A en informer le responsable du traitement des réclamations, Monsieur Maxime GOUMAS.

La société s'engage à prendre en considération l'ensemble des réclamations de ses clients et à faire évoluer sa procédure interne afin de corriger et d'éviter au maximum les réclamations de ses clients.

En cas de refus de faire droit totalement ou partiellement à la réclamation ou lorsqu'elle est rejetée, la société s'engage à préciser dans la réponse apportée au client les voies de recours possibles, l'existence et les coordonnées du ou des médiateur(s) compétent(s) (dont les Médiateurs de l'Anacofi et de l'AMF).

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des différents correspondants pouvant vous accompagner lors du traitement de votre réclamation.

Adresse postale du Médiateur de l'Entreprise :

LOGIQUE PATRIMOINE / Monsieur GOUMAS Maxime

12 RUE DU CARLIN

38500 VOIRON

Adresse du Médiateur de l'AMF :

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75 082 Paris cedex 02

Adresse du Médiateur de l'ANACOFI-CIF :

92 rue d'Amsterdam

75009 PARIS

www.anacofi.asso.fr

Registre de traitement des réclamations sur demande.

RGPD

Dans le cadre de nos relations, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ce que vous acceptez expressément.

Les Données à caractère personnel que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous

vous proposons sont collectées et traitées par notre responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Nous nous engageons à préserver la sécurité et l'intégrité de vos Données.

Les informations recueillies à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de la présente Mission sont traitées en vue de la bonne réalisation de cette dernière et des obligations réglementaires qui nous incombent, notamment en matière de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et du Financement du Terrorisme (LCB-FT).

Nous nous engageons à ne collecter et traiter les Données recueillies qu'au regard des finalités de la Mission convenue entre nous.

Ces Données à caractère personnel sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer notre Mission dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Vos Données à caractère personnel sont notamment : situation patrimoniale, financière, professionnelle, connaissance et expérience en placements, tolérance au risque, capacité à supporter des pertes financières, objectifs, besoins etc.

Vous acceptez expressément que nous recueillions ces Données et vous nous donnez votre consentement pour leur utilisation par le présent document.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs Données personnelles.

Certaines informations peuvent être transmises aux producteurs et partenaires dont les produits sont conseillés au titre de la présente Mission, en cas d'une souscription et des suivis y afférents, ainsi qu'aux autorités administratives, judiciaires, ou de contrôle, le cas échéant.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ses droits liés au traitement des Données à caractère personnel selon les modalités indiquées dans le cadre du Document d'Entrée en Relation (DER) et du présent document.

Par ailleurs, vous nous autorisez à communiquer l'ensemble de vos Données à nos prestataires informatiques pour le traitement des différents documents relatifs à notre Mission.

Les Données à caractère personnel collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans. En ce qui concerne les activités immobilières, ce délai est porté à dix (10) ans (Article 86 du décret du 20 juillet 1972 portant application de la Loi HOGUET du 2 janvier 1970).

À défaut, ces délais peuvent être plus courts ou plus longs dans des cas spécialement prévus et notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces Données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez écrire à notre siège social ou par courriel dont les adresses figurent en entête de tous nos documents à l'attention du Responsable de traitement.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL 3 place de Fontenoy TSA 80715 -75334 Paris cedex 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :